VILLE DE CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

OBJET: PETITES VILLES DE DEMAIN – REVITALISATION DE LA COMMUNE –

REALISATION D'UN PLAN DE GESTION POUR LA RESTAURATION ET VALORISATION

DU PARC CLASSE DU CHATEAU – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois Septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

#### **ÉTAIENT PRESENTS:**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc (Arrivé à 18 H.12 – Point N° 2).

#### **ONT DONNE PROCURATION:**

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. DI GIOVANNI Alexandre Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### **ABSENTS EXCUSES:**

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme GIACHINO Lisa.



MME OBELISCO FRANCINE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

#### REÇU EN PREFECTURE le 25/09/2025 Application agréée E-legalite com 19\_DE-004-210400495-20250925-DH\_20250923

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 Septembre 2025 Délibération N° DM\_20250923N074

<u>OBJET</u>: PETITES VILLES DE DEMAIN – REVITALISATION DE LA COMMUNE – REALISATION D'UN PLAN DE GESTION POUR LA RESTAURATION ET VALORISATION DU PARC CLASSE DU CHATEAU – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Madame Brigitte PIERRAT rappelle que la Commune, labélisée "Petites Villes de Demain", doit élaborer et préciser son projet de territoire. Des axes de travail ont été prédéfinis au sein de la convention d'adhésion au programme :

- Le développement économique en diversifiant le tissu économique local,
- √ L'aménagement de l'espace public de manière qualitative,
- ✓ L'habitat en diversifiant et accroissant l'offre en logements par une urbanisation maitrisée,
- ✓ Le maintien et le développement des services publics et des équipements,
- ✓ La valorisation du patrimoine naturel et culturel,
- ✓ La mobilité, en facilitant et sécurisant les déplacements.

Dans ce cadre, la Commune souhaite réaliser un plan de gestion pour la restauration et valorisation du parc classé du château.

La réalisation du plan de gestion consistera à proposer les actions avec des phases de concertation et notamment réaliser 20 fiches-actions détaillées précisant les modalités et le chiffrage financier des aménagements à réaliser pour la restauration et valorisation du parc classé du château.

Le programme "Petites Villes de Demain" permet notamment à la Commune de bénéficier d'un soutien pour l'ingénierie. La réalisation d'études peut être financée par la Banque des Territoires, jusqu'à 50 % du coût de l'étude dans le cadre de la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires validée en séance du conseil municipal du 29 Juin 2021.

Le plan de financement prévisionnel pour la réalisation du plan de gestion est le suivant :

DEPENSES	T.T.C.	RECETTES	T.T.C.
Prestation externe : Etude pré-opérationnelle	14.686 €.	Banque des Territoires (50 %)	7.343 €.
		Autofinancement (50 %)	7.343 €.
Total	14.686 €.	Total	14.686 €.

Madame Brigitte PIERRAT invite le Conseil Municipal à approuver le plan de financement présenté et à solliciter la subvention auprès des services de la Banque des Territoires.

À l'issue de l'exposé, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

### REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2025

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-004-210400495-20250925-DM\_20250923

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subventions auprès de la Banque des Territoires selon le plan de financement ci-dessus
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et à conserver toutes les pièces du dossier.

	Chateau-Arnoux-Saint-Auban,
PUBLIEE LE:	LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.
NOTIFIE A L'INTERESSE(E) LE :	FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX—SAINT-AUBAN,
	LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
	POUR COPIE CONFORME,
	Le Maire,
T X NT NT	A.H.P.
NOMENCLATURE N°: 8-4	René VILLARD